

INFORMATIONS AUX PARENTS : ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ECOLES

Comme chaque année, la commune offrira un dictionnaire à chaque enfant de Grande Section de maternelle et de CM2 **le vendredi 28 juin** après-midi.

Vous savez nager ? Proposez votre aide aux directeurs d'écoles pour accompagner les enfants à la piscine. En effet, sans un encadrement minimum, pas de cours de natation possible...

APS – CANTINE 2019-2020

A partir du 18 juin, les dossiers d'inscription seront disponibles à la mairie, auprès de la directrice de l'APS et sur le site www.sinceny.fr > jeunesse > APS.

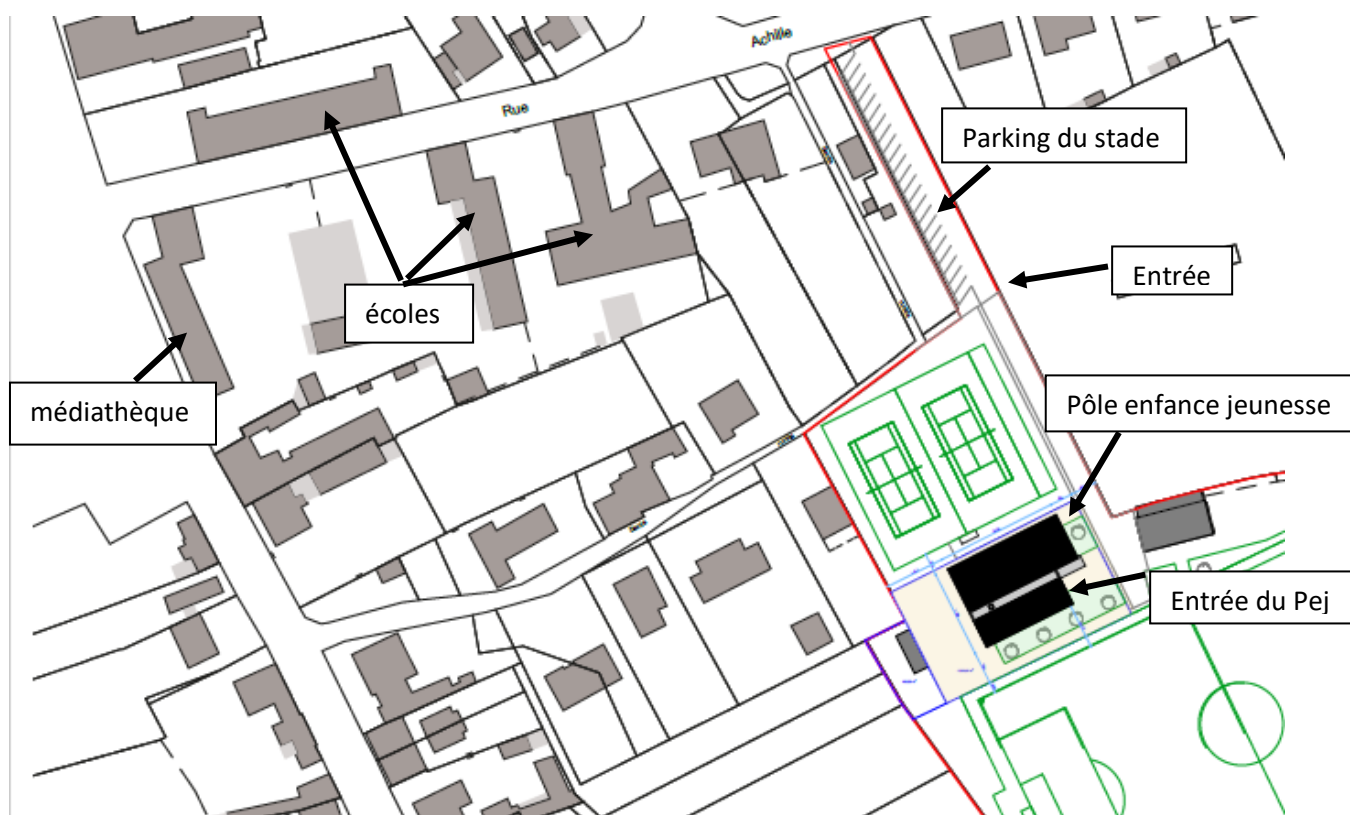
Pour pouvoir bénéficier du service dès la rentrée de septembre, le dossier sera rendu avant le 10 juillet à la directrice de l'APS dans les locaux actuels.

Je vous rappelle que le dossier complet est obligatoire pour que votre enfant soit pris en charge à l'APS ou à la cantine, même de façon occasionnelle.

Les réservations et paiements se feront en mairie les mardis, mercredis et jeudis de 15h30 à 17h30 à **partir du mardi 20 août 2019.**

Nouveau : à partir de la prochaine rentrée, l'accueil périscolaire se fera au Pôle enfance jeunesse (PEJ) situé près du stade. L'accès se fera par le parking du stade.

Les conditions d'accueil et les horaires restent les mêmes.



ALSH D'ETE A TERGNIER

Les enfants de SINCENY pourront fréquenter les centres de loisirs de TERGNIER au tarif des ternois du **lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2019**.

Après inscription auprès de l'APS, ils pourront être accompagnés gratuitement en car sur les lieux d'accueils de TERGNIER du lundi 8 juillet au vendredi 2 août

(Départ à 8h30 et retour vers 17h30 devant l'église).

Pour tout renseignement complémentaire sur le transport, vous pouvez contacter la mairie au 03 23 52 15 12 ou par mail à l'adresse : mairie.sinceny@wanadoo.fr ou consulter le site de la mairie.

Les enfants de 4 à 6 ans seront accueillis à la maison de la petite enfance.

Les enfants de plus de 6 ans seront accueillis à l'Odysée (site de La Frette)

Les adolescents jusqu'à 17 ans peuvent bénéficier du centre de La Frette.

De plus, les enfants de 3 ans peuvent être inscrits sur des **demi-journées** et bénéficier du transport gratuit soit à l'aller, soit au retour.

Pour plus d'informations sur les accueils de TERGNIER : <http://www.ville-tergnier.fr/Social/Centre-social-Municipal/Accueils-de-loisirs-sans-hebergement>

Sinceny le 11 juin 2019

L'adjointe

A. PANCIEKIEWICZ